

Appel à initiatives PLAN REGIONAL DE FORMATION VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAICITE

Les réseaux d'acteurs des champs de l'animation, du sport et de la cohésion sociale ont exprimé un besoin de qualification et d'accompagnement des professionnels et bénévoles de terrain, sur les valeurs de la République et notamment l'application du principe de laïcité. En réponse à ce besoin, l'Etat a conçu un kit pédagogique et un dispositif de formation permettant un déploiement sur l'ensemble du territoire. Ce plan national de formation s'inscrit dans les mesures du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015.

L'ambition de ce plan est d'abord d'adresser aux publics, à travers les acteurs de première ligne, un discours clair et sans équivoque.

La DRDJSCS Grand Est soutient et encourage dans le cadre de cet appel à initiatives les associations qui souhaitent participer au déploiement du plan. A ce titre, elle assure le pilotage, le financement et la coordination.

1. Les associations éligibles

Sont éligibles, au titre de ce plan de formation régional, les associations ayant leur siège dans la région Grand Est ou exerçant des activités régulières sur ce territoire.

Les associations sollicitant une subvention doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci et avoir une gestion transparente. Elles doivent respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.

2. Les enjeux du plan de formation

- répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain sur les valeurs de la République et notamment l'application du principe de laïcité.
- adresser aux populations, à travers les professionnels de terrain impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques, un discours clair et univoque.
- permettre à des publics d'horizon professionnels différents de travailler ensemble ces questions.
- Le présent appel à initiatives concerne **la formation des acteurs de terrain en contact avec les publics et confrontés à des difficultés en matière d'application du principe de laïcité**. L'objectif est de répondre aux besoins des différents publics identifiés sur les territoires et notamment en lien avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3. Les actions de formation

Pour être éligible le projet doit permettre :

- de former, **pour moitié, des membres de l'association ou de son réseau et, pour une autre moitié, des publics extérieurs à la structure porteuse.**
- de proposer a minima deux sessions de formation

Le nombre de stagiaires recommandé par session de formation est compris entre 10 et 15 personnes et le nombre de formateurs de 2 par groupe (<https://www.laicite-grandest.org>).

4. Les publics identifiés

- Les professionnels en contact direct avec les publics (fonctionnaires, salariés, bénévoles).
- Les professionnels qui interviennent dans l'espace public mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement.
- Les professionnels qui ont une relation de service à la population.

Un besoin des territoires a été exprimé en termes de mixité des publics provenant de différents secteurs (sport, animation, social...) dans une perspective d'échange de pratiques et de croisement des cultures professionnelles. A ce titre, il peut être opportun d'ouvrir les actions à différents publics et de mobiliser des formateurs issus d'autres réseaux professionnels.

5. Le prix pour les stagiaires

Les actions de formation proposées sont gratuites pour les publics. La subvention permet l'organisation pratique et logistique de la formation (photocopies, locations de salles, accueil café, repas, ...).

6. Les ressources mises à disposition par le CGET et la DRDJSCS

Un **kit pédagogique** co-élaboré au niveau national sous la responsabilité du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est mis à disposition des formateurs habilités. Le scénario, les contenus, méthodes et supports d'animation de ces formations composent ce kit pédagogique. Des modules de spécialisation permettant l'adaptation aux grandes catégories de public visées sont également proposés.

Sur les thématiques suivantes :

- Pédagogie de la laïcité (relation éducative enfants et jeunes)
- Laïcité et espace public (gestion des espaces publics)
- Laïcité et accueil des publics

Seules les formations mobilisant des formateurs habilités et utilisant le kit pédagogique pourront être comptabilisées dans le dispositif de suivi des publics formés dans le cadre du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » et utiliser le logo correspondant.

La DRDJSCS met à disposition un site Intranet : <https://www.laicite-grandest.org> , permet la mise à disposition des outils et la mise en réseau des formateurs habilités.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 24 AVRIL 2017

DEMANDE DE SUBVENTION EN LIGNE A DEPOSER au plus tard le 24 avril 2017

Vous devez renseigner votre demande de subvention en ligne en vous rendant sur l'extranet du CGET : <http://addel.cget.gouv.fr>

Vous aurez besoin des éléments suivants pour vous connecter :

- ✓ votre code tiers,
- ✓ le mot de passe est votre numéro de SIREN (9 chiffres).

*Attention ! lors de la saisie en ligne du dossier dans Addel bien préciser, le service « **CS** » (cohésion sociale) et la direction « **DRJSCS GRAND EST** »*

Si vous ne disposez pas de code tiers (première demande), contacter directement Mme Géraldine HEUSDENS, qui vous accompagnera et vous indiquera la procédure.

Si vous avez bénéficié d'une subvention l'année précédente, l'octroi d'un nouveau financement est conditionné à la production des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'action subventionnée en N-1. La justification se fait également sur l'extranet du CGET <http://addel.cget.gouv.fr>. Un exemplaire signé du « CERFA bilan » par le représentant légal doit être envoyé par voie postale à la DRDJSCS antenne de Chalons en Champagne.

En cas de problème technique, vous pouvez contacter :
Mme Géraldine HEUSDENS, (geraldine.heusdens@drjscs.gouv.fr) - 03 26 26 98 16

Dans tous les cas, le formulaire cerfa 12156*05 est à nous retourner **complété et signé**, accompagné de l'annexe prévisionnelle (tableau ci-joint) à l'adresse suivante :

Madame Céline COLLET
Pôle Politique de la Ville, éducation et citoyenneté
DRDJSCS Grand Est
4, rue Dom Pierre Pérignon
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Contacts :

| | | |
|--------------------------|--------------------------------------|--|
| DRDJSCS Grand Est | Céline COLLET Référente régionale | DRDJSCS-ACAL-VRL@drjscs.gouv.fr Tél : 03 26 26 98 29 |
|--------------------------|--------------------------------------|--|

Annexe prévisionnelle de formation 2017

Nom de l'association organisatrice :

| | Publics visés | Territoires visés | Si politique de la ville Nom du/des quartier(s) prioritaire(s) visé(s) | Nom du/des Formateurs | Lieu de l'action de formation (Site et adresse) | Dates de session | Nombre de participants attendus | Modalités d'organisation (2 jours groupés, 1/2 journées...) | Module de spécialisation envisagé |
|------------------|---------------|-------------------|---|--------------------------|---|---------------------|---------------------------------------|--|---|
| Session 1 | | | | | | | | | |
| Session 2 | | | | | | | | | |
| Session 3 | | | | | | | | | |
| Session 4 | | | | | | | | | |
| Session 5 | | | | | | | | | |
| Session 6 | | | | | | | | | |
| Session 7 | | | | | | | | | |